



## GAP PROFESSIONAL PRODUCTS

### Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

#### SECTION 1: Identification

##### 1.1 Identificateur de produit GHS

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| Nom du produit | GAP Concentrated Turbo Cleaner |
| N° de produit  | 20115                          |
| Marque         | GAP Professional Products      |

##### 1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Nettoyant Turbo concentré pour moteurs essence

Utilisations professionnelles automobiles, industrielles ou commerciales uniquement. Pas destiné à un usage grand public.

##### 1.4 Données relatives au fournisseur

|           |                                                     |
|-----------|-----------------------------------------------------|
| Nom       | GAP Professional Products                           |
| Adresse   | 122 Route 105<br>Keswick Ridge NB E6L 1B1<br>Canada |
| Téléphone | (506) 363-9708                                      |
| Fax       | (506) 363-4241                                      |
| email     | info@gapauto.com                                    |

##### 1.5 Numéro de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies  
CANUTEC (24 Hours)  
(613) 996-6666

#### SECTION 2: Identification du ou des dangers

##### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

###### Classification SGH de: WHMIS 2015

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2B
- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2
- Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4), Cat. 1
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 1B
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 5
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 1

# Fiche de Données de Sécurité (FDS)

## GAP Concentrated Turbo Cleaner

- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 1B

### 2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Pictogrammes



1. Point d'exclamation; 2. Danger pour la santé; 3. Corrosion

#### Mention d'avertissement

#### DANGER

#### Mention(s) de danger

|      |                                                                                                                                                              |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H303 | Peut être nocif en cas d'ingestion                                                                                                                           |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                                                                        |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                                             |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                                         |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                                                         |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                     |
| H320 | Provoque une irritation des yeux                                                                                                                             |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                                                                                                        |
| H333 | Peut être nocif par inhalation                                                                                                                               |
| H350 | Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.           |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. |

#### Conseil(s) de prudence

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P201           | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.                                                                                                                                                            |
| P202           | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.                                                                                                                                     |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.                                                                                                                                             |
| P261           | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.                                                                                                                                          |
| P264           | Se laver ... soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                       |
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                                                                                                     |
| P272           | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.                                                                                                                                      |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...                                                                               |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                                                                                                            |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...                                                                                                                                                        |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].                                                                        |
| P304+P312      | EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise.                                                                                                                                   |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |
| P310           | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...                                                                                                                                                            |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.                                                                                                                                                       |
| P321           | Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).                                                                                                                                                                |
| P332+P313      | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.                                                                                                                                                                   |

## Fiche de Données de Sécurité (FDS)

### GAP Concentrated Turbo Cleaner

P333+P313  
P337+P313  
P362+P364  
P363  
P405  
P501

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/récipient dans ...

## SECTION 3: Composition/information sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

| Composant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Concentration            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Heavy aromatic naphtha (N° CAS: 101631-19-0; N° CE: 309-944-0; N° Index: 649-434-00-8)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>50 - 75 % (poids)</b> |
| CLASSIFICATIONS: Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1. DANGERS: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |
| <b>XYLENES (MIXED) (N° CAS: 1330-20-7; N° CE: 215-535-7; N° Index: 601-022-00-9)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>5 - 10 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 4; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H332 - Nocif par inhalation.. [SCLs/M-factors/ATEs]: *                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| <b>NAPHTHALENE (N° CAS: 91-20-3; N° CE: 202-049-5; N° Index: 601-052-00-2)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>5 - 10 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..                                                                              |                          |
| <b>Butoxyethanol (N° CAS: 111-76-2; N° CE: 203-905-0; N° Index: 603-014-00-0)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>5 - 10 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Dommages/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 2. DANGERS: H227 - Liquide combustible; H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation.. [SCLs/M-factors/ATEs]: Oral: ATE = 1200 mg/kg                                                                                         |                          |
| <b>1,2,3-trimethylbenzene (N° CAS: 526-73-8; N° CE: 208-394-8)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>&lt; 5 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| <b>1,2,4-trimethylbenzene (N° CAS: 95-63-6; N° CE: 202-436-9; N° Index: 601-043-00-3)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>&lt; 5 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Dommages/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 2; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.. |                          |
| <b>Cumene (N° CAS: 98-82-8; N° CE: 202-704-5; N° Index: 601-024-00-X)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>&lt; 5 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..                                                                                                                                                       |                          |
| <b>Propanol, 1(or 2)-(2-methoxymethylethoxy)-, acetate (N° CAS: 88917-22-0)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>&lt; 10 % (poids)</b> |
| CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| <b>Ammonium hydroxide (28 -30% NH3) (N° CAS: 1336-21-6; N° CE: 215-647-6; N° Index: 007-001-01-2)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>&lt; 5 % (poids)</b>  |
| CLASSIFICATIONS: Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 1B; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.. [SCLs/M-factors/ATEs]: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation

Si cela est affecté, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, silencieuse et consultez un médecin.

## Fiche de Données de Sécurité (FDS)

### GAP Concentrated Turbo Cleaner

|                                 |                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas de contact avec la peau  | Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.                                                      |
| En cas d'ingestion              | Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.                                                                                |

#### 4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Légère inflammation des tissus, éruption cutanée, nausée.

#### 4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter symptomatiquement.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1 Agents extincteurs appropriés

Traiter les matériaux environnants. Mousse ordinaire, eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone ou produit chimique sec. Pulvériser à l'aide de buses antibrouillard. Gardez les récipients au frais avec de l'eau. Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

#### 5.2 Dangers spécifiques du produit

Les vapeurs/fumées peuvent être irritantes, corrosives et/ou toxiques. Les pompiers doivent être protégés de la fumée avec un appareil respiratoire autonome. Une épaisse fumée peut obscurcir la vision. La fumée peut contenir des oxydes de carbone, d'azote, de soufre et de chlore.

#### 5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne conservez jamais de nourriture ou de boisson à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou des boissons. Tenir à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Voir Section 8 pour l'équipement de protection personnelle recommandé.

#### 6.2 Précautions relatives à l'environnement

Si sauf, éviter toute fuite ou déversement supplémentaire. Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations. La décharge dans l'environnement doit être évitée.

#### 6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

GRANDS DÉVERSEMENTS: Endiguer loin devant le déversement pour empêcher tout mouvement ultérieur. Récupérer en pompant ou en utilisant un absorbant approprié. PETITS DÉVERSEMENTS: Contenir et absorber avec un matériau absorbant et placer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Laver soigneusement le site de déversement avec de l'eau. Le matériel et placer dans des conteneurs pour l'élimination ultérieure. Disposer dans un conteneur à déchets approprié.

#### Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière. Pour les précautions, voir la section 2.2.

### 7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

#### Utilisation finale spécifique(s)

Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker selon les instructions du fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 1. Naphthalene (CAS: 91-20-3)

PEL (Inhalation): 10 ppm (CA/CCOHS)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 50 mg/m<sup>3</sup> (CA/CCOHS)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (Cal/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (NIOSH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 2. Cumene (CAS: 98-82-8)

PEL (Inhalation): 50 ppm (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 245 mg/m<sup>3</sup> (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 50 ppm (Cal/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): 50 ppm (NIOSH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

TLV® (Inhalation): 50 ppm; USA (ACGIH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 3. XYLENES (MIXED) (CAS: 1330-20-7)

PEL (Inhalation): 100 ppm (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 435 mg/m<sup>3</sup> (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm, (C) 300 ppm (Cal/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm (NIOSH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 4. Butoxyethanol (CAS: 111-76-2)

PEL (Inhalation): 50 ppm (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 240 mg/m<sup>3</sup> (OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

PEL (Inhalation): 20 ppm (Cal/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): 5 ppm (NIOSH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 20 ppm, 97 mg/m<sup>3</sup>  
California permissible exposure limits for chemical contaminants  
(Title 8, Article 107)/Skin

TWA (Inhalation): 50 ppm, 240 mg/m<sup>3</sup>; USA (OSHA)  
USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air  
Contaminants/Skin designation  
The value in mg/m<sup>3</sup> is approximate

TWA (Inhalation): 5 ppm, 24 mg/m<sup>3</sup>; USA (NIOSH)  
USA. NIOSH Recommended Exposure Limits/Potential for dermal absorption

TWA (Inhalation): 20 ppm; USA (ACGIH)  
USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)/Upper Respiratory Tract irritation Eye irritation Substances for which there is a  
Biological Exposure Index or Indices (see BEI<sup>®</sup> section) Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans

TLV<sup>®</sup> (Inhalation): 20 ppm; USA (ACGIH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

### 8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les douches, les bassins oculaires et les systèmes de ventilation devraient être présents et en bon état de fonctionnement. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

Porter des gants en nitrile et des gants résistant aux produits chimiques.

#### Protection respiratoire

Recommandé: Masque de poussière ou respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur

Odeur

Seuil olfactif

pH

Point de fusion et point de congélation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Tension de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité

Clair ou légèrement brumeux

Caractéristiques

Non déterminé

N/A à base d'huile

< -50 °C (-58 °F)

179 - 217 °C (354 - 423 °F)

61 - 66 °C (142 - 151 °F)

<1 (Acétate de Butyle = 1)

Non déterminé

Limite d'explosivité supérieure : 7 %(V) Limite d'explosivité inférieure : 0,6 %(V)

< 10 mmHg @ 20 °C (68 °F)

Non déterminé

0.8-0.9 kg/l 60C

Insoluble.

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

Coefficient de partage n-octanol/eau  
Température d'auto-inflammation  
Température de décomposition  
Viscosité

Log KOW > 4 (mineral oil data)  
Non déterminé  
Pas disponible  
1.2 - 1.36 mm<sup>2</sup>/s @ 25 °C (77 °F)

### Propriétés supplémentaires

État physique  
Couleur  
Propriétés explosives  
Propriétés comburantes

Liquide  
Ambre  
Non déterminé  
Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Évitez de stocker à la lumière directe du soleil et évitez les températures extrêmes.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxides of carbon, oxides of sulfur, oxides of phosphorus, oxides of nitrogen, amines, aliphatic compounds, toxic by-products.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

64742-94-5 :

Toxicité orale aiguë

:

DL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg

Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité cutanée aiguë

:

DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité cutanée aiguë

#### Corrosion/irritation de la peau

DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité cutanée aiguë

Naphta aromatique lourd

Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas Determine

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Naphta aromatique lourd

Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h

:

CL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5,28 mg/l

Temps de pose : 4 h

Atmosphère de test : gaz

Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par inhalation

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les symptômes d'une surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Des concentrations nettement supérieures à la valeur TLV peuvent provoquer des effets narcotiques.

### Effet mutagène sur les cellules germinales

pas de données disponibles

### Cancérogénicité

pas de données disponibles

### Toxicité pour le système reproducteur

Pas de données disponibles

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins ;

COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Aucune donnée disponible ;

SECRET DE COMMERCE COMPOSANT : Aucun danger

### Danger par aspiration

HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Risque d'aspiration de catégorie 1 ;

HYDROCARBURE AROMATIQUE : Danger d'aspiration de catégorie 1 ;

COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Aucun danger

### Données complémentaires

MÉTHYLÉTHYLÉTONE : \*TOXICITÉ :

typ. mode de dose espèce quantité unités autre

TCLo ihl hmn 100 ppm/5M

LC50 ihl mus 40 g/m3/2H

CL50 ihl rat 23500 mg/m3/8H

LDLo ipr gpg 2000 mg/kg

DL50 ipr musc 616 mg/kg

DL50 orl musc 4050 mg/kg

DL50 orale rat 2737 mg/kg

DL50 skn rbt 6480 mg/kg

LC50 ihl mam 38 g/m3

DL50 ipr rat 607 mg/kg

\*AQTX/TLM96 : plus de 1 000 ppm

\*ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ SAX :

THR : Modérément toxique par ingestion, contact cutané et voie intrapéritonéale.

Effets systémiques sur l'homme par inhalation. Un tératogène expérimental.

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

Effets expérimentaux sur la reproduction. Un puissant irritant. Irritation des yeux humains à 350 ppm. Affecte le système nerveux périphérique et le système nerveux central.

\*CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non disponible

\*DONNÉES DE MUTATIONS :

tester la dose la plus faible | tester la dose la plus faible

----- | -----

sln-smc 33800 ppm |

\*TERATOGENÉCITÉ :

Données sur les effets sur la reproduction :

TCLo : ihl-rat 3000 ppm/7H (prég 6-15D)

TCLo : ihl-rat 1000 ppm/7H (prég 6-15D)

\*NORMES, RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS :

OSHA : Federal Register (19/01/89) et 29 CFR 1910.1000 Sous-partie Z

Limite de transition : PEL-TWA 200 ppm [610]

Limite finale : PEL-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [610]

ACGIH : TLV-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [015 415 421 610]

Document de critères NIOSH : Limite d'exposition recommandée à ce composé-air :

VME 200 ppm [610]

Cote de danger NFPA : Santé (H) : 1

Inflammabilité (F) : 3

Réactivité (R) : 0

H1 : Matériaux légèrement dangereux pour la santé (voir NFPA pour plus de détails).

F3 : Matériaux pouvant s'enflammer à presque toutes les températures normales conditions (voir NFPA pour plus de détails).

R0 : Matériaux normalement stables même dans des conditions d'exposition au feu et qui ne réagissent pas avec l'eau (voir NFPA pour plus de détails).

\*AUTRES DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :

Données sur l'irritation de la peau et des yeux :

œil-hmn 350 ppm

skn-rbt 500 mg/24H MOD

skn-rbt 402 mg/24 heures DLM

skn-rbt 13780 ug/24H ouvert MLD

œil-rbt 80 mg

Revue : Revue de toxicologie

Normes et réglementations : Danger DOT : Liquide inflammable ; Étiquette : Inflammable liquide

Statut : Programme Genetox de l'EPA 1988, non concluant : test B subtilis rec

Inventaire chimique EPA TSCA, 1986

EPA TSCA 8(a) Informations d'évaluation préliminaires, règle finale

Base de données EPA TSCA Test Submission (TSCATS), janvier 1989

Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, 2500

Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, Éthanol et Toluène dans sang, 8002

Répond aux critères de la règle proposée par l'OSHA en matière de dossiers médicaux

## SECTION 12: Données écologiques

### Toxicité

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES: Aucun effet significatif connu ou danger critique

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES: Non disponible

### Persistance et dégradabilité

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) GAP Concentrated Turbo Cleaner

Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ne sont pas persistantes. Les valeurs OCDE 301 vont de 50 % à 95 % en 28 jours.

### Potentiel de bioaccumulation

Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ont un faible potentiel de bioaccumulation.

Des informations spécifiques sur les composants sont présentées ci-dessous.

### Mobilité dans le sol

Il a été démontré que les huiles minérales adhèrent fortement au sol. La mobilité devrait être faible.

### Autres effets nocifs

Aucun

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

#### Élimination du produit

Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales concernant les solvants et les huiles.

#### Élimination des emballages

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

#### Autres recommandations d'élimination

Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas rejeter directement dans une source d'eau. Informer les autorités si le déversement a saturé un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### DOT (US)

Pas marchandises dangereuses

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Pas marchandises dangereuses

### Association internationale du transport aérien (IATA)

Pas marchandises dangereuses

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

#### Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la liste canadienne des substances intérieures.

#### Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)

## SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée de bonne foi à partir des informations disponibles les plus récentes. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU DOIT ÊTRE IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS, LES RÉSULTATS À OBTENIR DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Aucune responsabilité n'est assumée pour tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale ou de tout non-respect des pratiques recommandées. Les informations fournies ci-

**Fiche de Données de Sécurité (FDS)**  
**GAP Concentrated Turbo Cleaner**

dessus, ainsi que le produit, sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'elle assume le risque de son utilisation.

**16.2 Renseignements sur la préparation**  
Préparé par Craig Gourley